

[etudiants] [Covid19] Les aides exceptionnelles mobilisées par votre université
15 avril 2020

Chères étudiantes, chers étudiants,

J'espère, avant toute chose, que vous vous portez bien, ainsi que vos proches, et que vous n'êtes pas trop durement éprouvé.e.s par le confinement. La période que vous traversez est terrible et génère, nous en avons pleinement conscience, un stress supplémentaire, en particulier à l'approche des examens.

Depuis le début de la crise, nous avons mis en place différents dispositifs, accessibles depuis la [page de centralisation des informations](#) que vous connaissez bien désormais. Afin de veiller à la bonne information de chacun.e d'entre vous et de mettre fin à certaines campagnes de désinformation qui n'ont pas lieu d'être, je vais récapituler les aides que nous avons mises en place et la façon de les solliciter. Dans un second mail, à suivre, je vous donnerai toutes les précisions sur la session d'examens qui commencera le lundi 20 avril.

Je vous remercie de lire ce message intégralement, pour vous et pour vos camarades que vous pouvez aider : le souci d'autrui – le « care », en anglais – est, plus encore qu'en temps normal, indispensable à notre communauté universitaire. Je sais que de multiples réseaux de solidarité entre étudiant.e.s ont été renforcés ou activés, et je vous en remercie. La bonne connaissance des dispositifs doit aussi aider à résoudre des difficultés, pour soi ou pour ses camarades.

Depuis 4 semaines, l'équipe présidentielle, la Direction Générale des Services et les services mobilisent des moyens exceptionnels permettant de répondre à la crise et travaillent au renforcement des aides que nous pouvons vous apporter, car nous sommes conscients que, bien plus encore qu'en temps normal, vous avez besoin d'être accompagné.e.s par l'université.

Un premier questionnaire a été adressé (par SMS, courriel, relais sur les réseaux sociaux et par les associations et les délégué.e.s) à tou.te.s les étudiant.e.s en inscription principale à Nanterre, afin que nous puissions d'une part connaître votre situation individuelle pendant le confinement et d'autre part, apporter à celles et ceux d'entre vous qui en ont besoin, quatre types d'aide : une aide alimentaire, une aide sociale, une aide psychologique et une aide numérique.

1/ Aide sociale : Les assistantes sociales du CROUS, le SCUIO-IP et Nathalie Cheze (Vice-présidente Formation initiale et innovation pédagogique) continuent à accompagner les étudiant.e.s en difficulté, avec une aide qui prend de nouvelles formes en contexte de confinement : aux retraits en numéraire à la caisse de l'université et au rechargement de la carte Izly ont succédé des virements bancaires et des e-cartes alimentaires. Hier, la Commission Sociale s'est réunie de façon à faire partir le plus rapidement possible le premier volant d'aides financières complémentaires à celles et ceux d'entre vous qui sont les plus vulnérables.

2/ Aide alimentaire : Outre les e-cartes alimentaires, nous procédons à la livraison hebdomadaire de 200 paniers repas aux étudiant.e.s qui demeurent dans la résidence universitaire sur le campus grâce aux partenariats mobilisés par Sophie Prunier-Poulmaire (Vice-présidente Insertion professionnelle et relations avec les entreprises).

3/ Aides médicale et psychologique : Le Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMP), à distance, continue de son côté les consultations pour les étudiants qui rencontrent des problèmes de santé ou psychologiques. Toutes les aides sont regroupées dans [une FAQ dédiée](#).

4/ Aide numérique : Enfin, grâce à une mobilisation exceptionnelle de la CVEC et aux partenariats activés par Sophie Prunier-Poulmaire et Aurélien Saïdi (Vice-président Numérique), nous avons fait l'acquisition de plusieurs centaines d'ordinateurs portables et de clés 4G : sur la base de vos réponses au questionnaire, les premières livraisons de ce matériel informatique sont actuellement en cours (environ 250 ordinateurs et 100 clés 4G), par un transporteur privé, à votre domicile de façon à ce que vous bénéficiiez de ce prêt jusqu'à la fin du mois de juillet et puissiez passer les examens en ligne de la première et de la seconde sessions.

Nous sommes conscients que certain.e.s d'entre vous ont pu être dans l'impossibilité de répondre au premier questionnaire, ou qu'ils-elles se sont auto-exclu.e.s des dispositifs proposés. A celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas répondu au premier questionnaire, nous en lançons donc, aujourd'hui, un second, qui — comme le premier — sera relayé par une campagne soutenue de mails et de SMS, de messages sur les réseaux sociaux et auprès des associations et des délégué.e.s. Si vous n'aviez pas répondu au premier questionnaire, je vous invite à répondre dès à présent à ce second questionnaire, que vous sollicitiez des aides ou non : nous avons besoin de connaître votre situation pendant cette période de confinement et de nous assurer que tout va bien pour vous. Si vous avez connaissance des difficultés de certain.e.s de vos camarades, invitez-les à répondre sans délai à ce questionnaire ou aidez-les à y répondre. Il est essentiel qu'elles.ils le remplissent, afin que le déclenchement des aides soit rapide.

J'insiste sur la nécessité de solliciter les aides via ce questionnaire dédié, et non par des courriels isolés : nous ne pourrions pas traiter les demandes en dehors de ce formulaire. J'invite par conséquent celles et ceux qui ont déjà envoyé des courriels à répondre au second questionnaire, qui va suivre le présent message.

Enfin, en plus de ce questionnaire, qui permet de cibler les principaux dispositifs pertinents pour nos étudiants, nous vous rappelons que d'autres aides ciblées sont mises en place, accessibles depuis la [page consacrée à l'aide sociale](#).

En particulier, à cause de l'annulation d'un stage rémunéré, certain.e.s d'entre vous subissent une perte imprévue de revenus qui peut les mettre en difficulté. Dans le cadre de la convention AILE-U (Assurance en cas d'Imprévu pour Les Etudiants de l'Université), qui associe l'Université, sa Fondation, le club d'entreprises des Guillaumes de Nanterre et la BNP Paribas Cardif, une aide forfaitaire de 125 € est prévue pour le mois de mars. Une fiche

simplifiée « COVAILEU » est [téléchargeable sur le site](#), qu'il suffit de compléter et de retourner, avec les justificatifs demandés, au plus tard le 21 avril 2020 (inclus) à : aide-annulation.stages@parisnanterre.fr. Le mois de mars a été concerné pour moitié par le confinement ; pour le mois d'avril, concerné dans son intégralité par le confinement, l'indemnité sera portée à 250 €.

Comme je vous l'ai annoncé, deux autres courriels vont suivre:

-d'abord, le questionnaire lié à votre situation pendant le confinement, qui nous permettra de cibler les aides dont vous pouvez avoir besoin, comme nous sommes en train de le faire pour les étudiant.e.s qui ont répondu au premier;

-puis le message consacré aux examens du second semestre et à ceux de la seconde session, ainsi qu'à l'évolution de la politique des stages.

En attendant, je vous renouvelle, au nom de l'ensemble des personnels de l'université, tout notre soutien.

Bien cordialement,

--

Christophe Bréchet

Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Université Paris Nanterre